

Liberté Égalité Fraternité



Le directeur du transport aérien

Paris, le 07 FEV. 2024

Réf:

240017 IDTA

Monsieur Grégory Jamet Coordonnateur délégué COHOR 2 rue du Commandant Mouchotte Bât.522 Orlytech 91550 Paray Vieille Poste

Monsieur le Coordonnateur délégué,

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 06/02/2024 qualifiant d'aéroport à facilitation d'horaires l'aéroport de Cannes-Mandelieu à l'occasion du salon international de l'immobilier 2024 et désignant le facilitateur d'horaires sur cet aéroport, je vous notifie par la présente les paramètres de facilitation de l'aéroport pour la période courant du 12 au 15 mars 2024 inclus, de 8 heures locales à 20 heures locales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur délégué, à l'expression de ma considération distinguée.

Marc BOREL

Annexe

I. Paramètres de facilitation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu du 12 au 15 mars 2024 inclus

1. Arrivées

• 1 arrivée par tranche de dix minutes.

2. Départs

• 1 départ par tranche de dix minutes.

3. Mouvements totaux

• 10 mouvements par tranche de soixante minutes glissantes par pas de dix minutes.

Par ailleurs, les deux dernières recommandations horaires d'arrivées de chaque journée ne sont pas attribuables afin de prendre en compte les aléas opérationnels et les retards éventuels qui en découlent.